



OFFRE D'EMPLOI POLICIER MUNICIPAL AU 01/06/2021

La commune de Corneilhan, 1752 habitants, accroît les effectifs de sa police municipale. Dans ce cadre, la commune recrute un policier municipal f/h, catégorie C.

MISSIONS :

Le policier municipal exerce les missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publiques. Il assure également une relation de proximité avec la population. A ce titre, le policier municipal assure une présence rassurante et dissuasive et fait respecter les arrêtés municipaux en effectuant de l'îlotage de proximité et de la sécurisation sur l'espace public.

Le policier municipal participe à la prévention et à la résolution des troubles à la tranquillité et aux atteintes au cadre de vie en instaurant le dialogue.

Il fait respecter les arrêtés municipaux, il prévient et lutte contre les installations et occupations illicites sur l'espace public ;

Il prévient et lutte contre les incivilités liées au stationnement et aux atteintes au cadre de vie.

Il veille également au bon déroulement des certaines manifestations.

Utilisation de la vidéo-protection.

Pour effectuer ces missions, le policier municipal sera doté de différents moyens de protection.

PROFIL :

Doté d'un réel sens du service public, respectueux des ordres et des consignes, vous disposez de solides connaissances des pouvoirs de police du maire et attributions des administrations ainsi que des pouvoirs et attributions des services de sécurité et de la justice.

Vous possédez de fortes qualités relationnelles et de médiations et, savez gérer des situations conflictuelles.

Rigoureux et réactif, vous avez le sens des responsabilités, du discernement et du travail en équipe.

FPA souhaité

Permis B indispensable

Expérience exigée

CONDITIONS D'EMPLOI :

Lieu de travail : Bureau de la police municipale et tout le territoire de la commune

Mises à disposition de tous les matériels nécessaires à l'exercice des missions de police.

Dont une arme de service si habilitation et un véhicule.

Sera formé à l'utilisation du système de vidéo-protection.

Temps de travail : Complet, 35h00 hebdomadaires

5 jours de travail hebdomadaires

Horaires de travail : 8h00 - 12h00 / 14h00 – 17h00, du lundi au vendredi.

Les horaires sont amenés à être modifiés suivant l'activité opérationnelle (commémorations, fêtes...)

Possibilité d'effectuer des heures complémentaires et/ou supplémentaires pour des besoins opérationnels.

RTT non instauré dans la collectivité

RELATIONS FONCTIONNELLES :

En liaison avec la Gendarmerie de Murviel-Lès-Béziers et la Police Municipale de Béziers (convention à venir), le policier municipal échange les informations et événements liés à la sécurité des administrés.



Département de l'Hérault
Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée
Commune de Corneilhan

REMUNERATION ET AVANTAGES :

Rémunération selon grade et échelon

Bénéfice du régime indemnitaire de la filière « police » : ISF (Indemnité spéciale de Fonction d'Agent de police)

Affiliation de la commune au COS 34 (Comité d'œuvres sociales de l'Hérault)

MODALITES DE CANDIDATURE :

Curriculum Vitae et lettre de motivation à adresser avant le 15/04/2021 :

- Par courrier à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire,
MAIRIE DE CORNEILHAN
1 Place de la Mairie
34490 CORNEILHAN

-ou par courriel à l'adresse suivante : dgs@corneilhan.fr